



Société de
Viticulture
du
Jura



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Résultats Flavescence Dorée - 2022

SURVEILLANCE COLLECTIVE DU VIGNOBLE

Suite aux résultats de 2021, l'attention portée sur le vignoble en matière de symptômes de jaunisses se devait d'être renforcé. Du fait d'une extériorisation plus faible des symptômes en 2022, les objectifs de la prospection ont pu être remplis dans leur quasi-totalité.

Objectifs de prospection :

- 100% de l'ensemble de l'AOC Arbois
- 50% du reste du vignoble, en priorisant les secteurs à risque et ceux non prospectés en 2021

La prospection s'est déroulée du 21 septembre au 5 octobre, soit 11 jours.

73 groupes entre 5 et 21 prospecteurs ont été mis en place. 2 groupes complémentaires ont été réunis pour permettre de compléter des secteurs à risque ou non prospectés en 2021 sur L'Etoile et Bréry.

Chaque groupe était accompagné d'un technicien (SVJ/CA39, TERRE COMTOISE, INTERVAL) ou d'un référent autonome (pour 46 groupes).

Un échantillonnage par prélèvement officiel des ceps présentant des symptômes de jaunisse a été réalisé après la prospection par la FREDON (**ceps bombés de peinture orange**). Tous les ceps marqués lors de la prospection n'ont pas pu être prélevés cependant dans le secteur d'Arbois une très grande majorité des ceps marqués ont été prélevés (faible expression du bois noir cette année), rendant la détection de la FD plus efficace. Au total, ce sont **2972** ceps qui ont été prélevés sur l'ensemble des parcelles prospectées et marquées.

Grace à votre mobilisation (avec 894 participations d'une matinée), nous estimons que 70% du vignoble a été visité : l'ensemble des secteurs les plus à risque a été prospecté, tout comme la quasi-totalité des parcelles qui n'avaient pu être visitées en 2021, l'AOC Arbois ayant été prospecté à quasiment 100%.

RESULTATS DES PRELEVEMENTS

885 échantillons portés à l'analyse ont été effectués sur l'ensemble des parcelles prospectées.

78 parcelles concernées par un résultat positif à la FD dont 43 nouvelles parcelles positives :

70 sur les périmètres d'Arbois et Montigny

3 hors de ces périmètres mais sur des secteurs d'Arbois (La Pinte et Grange-Grillard/Spoi)

3 nouveaux foyers : Perrigny, Cesancey et Villette-lès-Arbois

A ce stade :

- Sur les foyers touchés l'an dernier : Pupillin, L'Etoile et Menétré-le-Vignoble : pas de cep positif en 2022
- Sur le secteur Arbois « Les Genevrets » : pas de cep positif FD retrouvé en 2022
- Sur l'ensemble des secteurs Arbois et Montigny : extension du foyer avec de nouveaux secteurs concernés tel que Arbois « Mailloche/Curoulet », Arbois « Grange-Grillard/Spoi », Arbois « La Pinte » et Villette-lès-Arbois.
- Cesancey : 1 parcelle
- Perrigny : 1 parcelle

Comme en 2021, le bilan montre une extension de la maladie dans le vignoble notamment sur l'AOC Arbois. Malheureusement ceci n'est pas une surprise au vu du contexte sanitaire en 2021 (expression au terrain de la maladie en N+1). Le peu d'expression de symptômes de jaunisses en 2022 a pu permettre de plus cibler l'échantillonnage et à terme pouvoir déceler plus finement les foyers de FD+. Suite à ce bilan, **malgré l'effort fourni jusqu'à présent sur notre vignoble, il faut surtout garder le cap**, la maladie profitant du moindre relâchement (individuel et collectif) pour s'étendre.

LES PROCHAINES ETAPES

1. Les exploitants de toutes les parcelles positives FD vont être contactés par courrier par le SRAL pour l'arrachage des pieds contaminés. La plupart des exploitants concernés ont néanmoins déjà été contactés par téléphone et/ou par mail par la FREDON.
2. **L'arrachage, avant le 31 mars 2023, des ceps de vigne est obligatoire :**
 - Dans les parcelles contaminées : les ceps analysés tout comme les ceps symptomatiques marqués (ruban de balisage rouge et blanche, avec ou non peinture sur le cep orange ou rose)
 - Dans la zone délimitée (communes de l'AOC Arbois) les ceps symptomatiques marqués lors des prospections (ruban de balisage).
 - Après le 31 mars, des contrôles d'arrachage seront diligentés par le SRAL.Il est fortement conseillé d'effectuer l'arrachage de ces pieds symptomatiques sur l'ensemble du vignoble.
3. Une réunion sera organisée début 2023 pour vous transmettre toutes les infos, refaire un point sur cette maladie, les stratégies de lutttes collectives et individuelles, et répondre à toutes vos interrogations.
4. Le groupe de travail réunissant les professionnels sera réuni courant l'hiver pour la mise en place du plan d'action afin de **renforcer l'efficacité de la lutte**.
5. La SVJ, grâce aux fiches d'émargement, transmettra aux services de l'Etat les participations effectives aux prospections collectives de chaque exploitant.

POUR RAPPEL

Un cep flavescent peut en **contaminer 10** l'année suivante, pour une première expression des symptômes 1 à 3 ans après.

Un certain nombre de pieds marqués ne sont pas prélevés pour analyse. Donc il y a une probabilité non négligeable qu'ils puissent être porteurs de Flavescence dorée (surtout cette année dû à la faible expression du Bois Noir), en particulier sur les zones concernées.

Dans l'objectif d'augmenter l'efficacité de la prospection et la détection de la FD dans les années à venir, il est **primordial d'arracher l'ensemble des ceps marqués** (peint ou non) et ce même si la parcelle n'est pas considérée comme positive.

Merci à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la prospection ainsi qu'aux différentes structures impliquées.

Le groupe de travail qui cadre l'organisation de la prospection.

La Société de Viticulture d'Arbois très impliquée et réactive. Ainsi que les différents syndicats d'AOC. Les référents pour le temps supplémentaire qu'ils consacrent à la gestion des groupes et en particulier ceux qui ont assumé l'encadrement autonome des groupes.

Les techniciens FREDON, SVJ/CA39, Terre Comtoise et Interval.

Le SRAL pour le soutien au budget analytique et le financement de la FREDON.

Enfin merci à vous, prospecteurs qui nous permettent d'être dans la détection précoce et sans qui la lutte contre la Flavescence Dorée ne pourrait fonctionner.

Société de Viticulture du Jura

BP 40417 – 455, rue du Colonel de Casteljau - 39016 LONS LE SAUNIER Cedex
Site : www.sv-jura.com Tel : 03 84 35 14 02